



# La Voix du Syndicat 39

SNUipp-FSU

Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique !

N° 246

N°CPPAP : 0420 S 07329 - Prix du numéro : 0,80€

28 aout 2017

Dispensé de timbrage

LONS C.T.C

## Sommaire :

Édito

Page 2 à 5 : actualités générales Fonction Publique

Pages 6 et 7 : éducation et vie syndicale

Page 8 : **APPEL A LA GRÈVE** du 12 Septembre

Encarts : consignes syndicales et bulletin de syndicalisation

# P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 



**Le 12 septembre 2017**

## Édito

Donner à chacun la liberté de s'accomplir dans un monde où l'individu est broyé par l'institution, vouloir que chacun ait les moyens de réussir, d'entreprendre de développer sa créativité, vouloir que chaque citoyen soit libre de devenir quelqu'un, d'aller au bout de ses rêves, en conscience .... Voici la philosophie du discours de Macron présenté en congrès début juillet. Alors que ce qui ravage notre société ce sont les politiques libérales prônant l'individualisme et renvoyant les uns au combat « du toujours plus » et les autres à une lutte pour survivre, la politique de Macron, sous les atours de la réussite pour chaque individu exacerbe cette tendance portée par les politiques d'austérité depuis 40 ans s'attaquant aussi à la capacité des cadres collectifs à amortir les difficultés, à garantir à chacun une place, et à s'inscrire dans un projet émancipateur commun.

C'est bien le sens des mesures annoncées cet été :

- réduction des budgets ( pas moins de 75 millions € pour l'Education Nationale),
- réduction de l'impôt sur les sociétés profitant davantage aux grands groupes,
- augmentation de la CSG de 1,7 %,
- baisse des dotations aux collectivités territoriales avec répercussion sur les crédits alloués aux écoles,
- attaques violentes concernant les réglementations nationales qui protègent le salarié avec le passage par ordonnances de la loi travail n°2 ....

En juin 2016 nous écrivions que la loi travail précéderait à la casse rapide de la fonction publique. Cette dernière ne se profile-t-elle pas assez nettement ? Jour de carence, gel du point d'indice et des mesures PPCR et bientôt scission de la valeur du point d'indice en fonction des 3 fonctions publiques et traite par points. L'enjeu pour Macron est de saccager le code du travail et d'attaquer les différents secteurs de la fonction publique selon des calendriers différents tout en scindant l'arc unitaire syndical.

Du côté de l'école la rentrée sera tenue elle aussi : suppression d'emplois d'EVS, multiplication de situations d'élèves ingérables, rythmes scolaires à l'envi, rapide pénurie de TR, conditions de travail toujours plus dégradées.

Et voici que le populiste Blanquer en remet une couche sur la syllabique et veut que les chefs d'établissements recrutent les personnels (Sarko et De Robien le retour...)

Le SNUipp appelle les enseignants à suivre les consignes syndicales pour améliorer collectivement les conditions de travail et de réussite des élèves.

En cette rentrée 2017 ce sont bien tous les champs de la société qu'il s'agira d'investir et de défendre face à Macron qui préside pour l'oligarchie capitaliste. Il mènera tout au long de son quinquennat une politique de casse sociale.

**Faire grève le 12 septembre contre la réforme du code du travail c'est aussi défendre notre métier, le droit à l'éducation, notre salaire et notre statut.**

Séverine Duparet



### La rentrée des fonctionnaires... Jour de colère.

La suppression de 120 000 postes de fonctionnaires va affaiblir encore davantage des services publics déjà fortement touchés :

- Le recours aux contractuels de droit privé, notamment dans les collectivités territoriales laissent craindre le pire dans une Fonction Publique où un agent sur cinq n'est toujours pas titulaire aujourd'hui.
- L'instauration d'un jour de carence.
- La baisse de salaire avec la hausse de la CSG de 1,7 %.
- La baisse des pensions des retraités qui perçoivent une pension supérieure à 1 200 euros.
- La préparation de l'alignement des régimes de retraite et la mise en place d'une retraite par points avec des conséquences terribles sur les pensions.
- Le gel du point d'indice.

Pour ce gouvernement, le pouvoir d'achat des 5 millions de fonctionnaires est une simple variable d'ajustement.

### Gel du point d'indice

La volonté de ce gouvernement est de respecter les critères subjectifs européens d'un déficit de moins de 3% du PIB. Le gel du point d'indice prend place parmi les mesures qui visent à économiser 15 à 20 milliards d'euros sur 2018 et qui toucheront principalement la fonction publique (suppression d'emplois, baisse des dotations aux collectivités). Cette poli-



tique d'austérité va réduire les possibilités de consommation des ménages - en l'occurrence celles des 5 millions de fonctionnaires - mais aussi l'investissement, notamment celui des collectivités territoriales.

Pourtant, pour son fonctionnement, l'État français ne dépense pas plus que la

plupart des autres pays comparables, c'est ce qui figure dans une note du Conseil d'analyse économique publiée début juillet.

Encore plus inquiétants sont les propos du premier ministre « d'avoir une masse salariale stable en 2018 par rapport à 2017 pour l'ensemble des administrations publiques ». Ce qui pourrait conduire à remettre en cause les augmentations indiciaires prévues par l'accord sur la revalorisation des carrières, voire à geler l'avancement d'échelon ou de grade des personnels.

D'autres solutions sont envisageables pour traiter le déficit public comme la lutte contre la fraude fiscale, l'augmentation de l'imposition des plus riches... Sanctionner 20% des salariés du pays n'aidera en rien à le redresser. Les agents publics ne peuvent servir de variable d'ajustement budgétaire.

### Jour de carence

Nous ne sommes pas coupables d'être malades !

Rétablir le jour de carence en janvier 2018 revient à faire porter le chapeau des dysfonctionnements sur les salariés et à les punir en diminuant leur salaire arrêt maladie.

La prétendue équité avec les salariés du privé ne tient pas ! Les deux tiers des salariés du privé, relevant majoritairement des entreprises de plus de 250 salariés, voient leurs jours de carence couverts par des accords d'entreprise. Ce qui n'est pas le cas du dernier tiers des salariés du privé...

Et, il y aura donc bien aujourd'hui une inégalité entre les salariés du secteur public et la majorité de ceux du secteur privé !

La FSU demande qu'il n'y ait aucun jour de carence ni dans le privé, ni



dans le public !

C'est d'autant plus inadmissible que les études démontrent que là où le jour de carence est mis en œuvre, les arrêts sont moins nombreux mais plus longs : le jour de carence est inefficace contre l'absentéisme.

Pour réduire les arrêts maladie, il faut agir sur les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention, quasi inexistante pour une majorité de fonctionnaires et développer des mesures pour améliorer la qualité de vie au travail.

La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique.

C'est une question d'intérêt général !

### PPCR : Tout comprendre du reclassement dans les nouvelles grilles au 1er septembre

A l'heure où nous publions, PPCR n'est pas encore mort né...

Souvenez-vous que nous étions plus que dubitatifs sur des mesures de Hollande planifiées de 2017 à 2020...

À suivre donc puisque le nouveau gouvernement semble vouloir renégocier le calendrier (voir page précédente gel du point d'indice)

#### Tou-tes les enseignant-es sont reclassés-es au 1er septembre 2017 dans les nouvelles grilles (voir tableau)

Ce reclassement se fait à échelon identique, sauf pour les enseignant-es ayant une ancienneté d'échelon supérieure à la durée d'échelon dans les nouvelles grilles, qui sont reclassés à l'échelon supérieur.

Par exemple, un-e enseignant-e avec 4 ans et 6 mois d'ancienneté dans le 9ème échelon sera reclassé-e au 10ème échelon car son ancienneté d'échelon dépasse la durée du 9ème échelon dans la nouvelle grille qui est de 4 ans.

**Pour les enseignant-es à la hors classe**, avec la suppression d'un échelon, le reclassement se fait à un échelon inférieur mais à un indice identique, donc à salaire inchangé.

Seuls les enseignant-es au 5ème échelon avec une ancienneté d'échelon comprise entre 2 ans 6 mois et 3 ans sont reclassés au 5ème échelon, la durée du nouveau 4ème échelon étant de 2 ans et 6 mois.

#### **Un rendez-vous de carrière c'est quoi ? Et qui sera concerné ?**

Il prendra la forme d'une inspection en classe suivie d'un entretien avec l'IEN qui complétera une grille d'évaluation, rédigera un compte-rendu et proposera un avis. L'avis définitif pouvant varier de « à consolider » à « excellent » sera arrêté définitivement par l'IA et permettra à 30 % des collègues de voir leur accès au 7ème et/ou au 9ème échelon accéléré d'une année. La durée de carrière pour atteindre le 11ème échelon de

la classe normale varierait ainsi de 24 à 26 ans. Pour l'accès à la hors classe, l'avis sera transformé en élément d'un barème non connu à ce jour.

#### **Quand et combien de rendez-vous de carrière ?**

Trois rendez-vous de carrière seront programmés tout au long de la carrière :

- dans la seconde année du 6ème échelon,
- entre 18 mois et 30 mois depuis la promotion au 8ème échelon,
- dans la seconde année du 9ème échelon pour l'accès à la hors classe.

La liste des collègues inspectables est dressée en juin et chaque collègue est informé-e de la visite de l'IEN un mois à l'avance. Un guide permettra de connaître les attendus et les objectifs de ce rendez-vous de carrière.

Un 4ème rendez-vous concernera les collègues éligibles à la classe exceptionnelle mais cette fois sans visite en classe mais un avis émis par l'IEN au regard de l'ensemble de la carrière.

#### **Qui sera concerné par un rendez-vous de carrière cette année ?**

- les PE promus au 6ème échelon entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017,
- les PE promus au 8ème échelon entre le 1er mars 2016 et le 29 février 2017,
- les PE promus au 9ème échelon entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017.

	Ancienneté dans l'échelon au 1/09/17	Nouvel échelon	Conservation de l'ancienneté dans l'échelon précédent
1	moins de 3 mois	1	Oui
2	moins de 9 mois	2	Oui + maj de 3 mois
	à compter de 9 mois	3	Non
3	moins d'1 an	3	Oui
	à compter de 1 an	4	Non
4	moins de 2 ans	4	Oui
	à compter de 2 ans	5	Non
5	moins de 2 ans 6 mois	5	Oui
	à compter de 2 ans 6 mois	6	Non
6	moins de 3 ans	6	Oui
	à compter de 3 ans	7	Non
7	moins de 3 ans	7	Oui
	à compter de 3 ans	8	Non
8	moins de 3 ans 6 mois	8	Oui
	à compter de 3 ans 6 mois	9	Non
9	moins de 4 ans	9	Oui
	à compter de 4 ans	10	Non
10	moins de 4 ans	10	Oui
	à compter de 4 ans	11	Non
11	sans incidence	11	Oui

#### **Qu'en dit le SNUipp-FSU ?**

Il revendique une déconnexion complète de l'inspection et du déroulement de carrière.

Le SNUipp-FSU a insisté sur la nécessité de pouvoir établir un tableau d'avancement où la transparence et l'équité de traitement sont garantis. Pour l'instant, il reste beaucoup d'inconnues.

A suivre de près...



## Éducation

### **HONTEUX** L'académie perd 359 emplois aidés .

À la rentrée prochaine des personnels en contrat aidé ne seront pas reconduits. En effet, le gouvernement vient de décider de supprimer 23 157 contrats aidés sur les 73 157 qui existaient en mars 2017 au niveau national. Le ministre demande par ailleurs de veiller à supprimer d'abord les emplois d' EVS administratifs des écoles avec décharge de direction.

L'administration va très certainement suspendre tout renouvellement et tout nouveau recrutement sur la demande du ministère. Les missions de ces personnels, tant d'accompagnement des élèves en situation de handicap que d'aide administrative à la direction d'école vont s'achever du jour au lendemain. Pourtant le médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, dans son rapport pour l'année 2016, a déjà pointé la difficulté à mettre en œuvre les aides décidées par la MDPH auprès des élèves en situation de handicap.

Comment dès lors préparer la rentrée dans de bonnes conditions ? Quelles répercussions sur les élèves bénéficiant d'une notification d'aide ?

Le Snu accompagne tous les personnels des écoles. Avs, Evs, Atsem, Agents territoriaux peuvent nous contacter.

### **ATSEM : travailler ensemble pour améliorer l'accueil des enfants**

Le métier a fortement évolué ces dernières années notamment avec la réforme des rythmes scolaires qui a conduit au renforcement de l'implication éducative des Atsem pendant les TAP. Il y a aujourd'hui une nécessité d'une collaboration enseignant-e/ATSEM en évitant un partage trop strict des territoires et une confusion des rôles dévolus à chacun des partenaires.

Trop peu d'espaces d'échanges existent du fait de l'organisation des temps de travail. Or une vraie communication est un levier majeur pour permettre la cohérence éducative car l'ATSEM joue un rôle prépondérant et assure la continuité sur la journée et la semaine par sa présence rassurante et réconfortante et son aide précieuse aux côtés des enseignants. Une complémentarité réussie nécessite partage de valeurs et de référentiels, elle engage à des obligations et à des fonctionnements négociés. Mais pour cela du temps doit être dégagé.

Cela suppose d'améliorer les perspectives de carrière pour ces personnels et de mettre en place des actions de formation commune ATSEM/enseignant-e-s. Mais avant tout il est indispensable que chaque classe ait un-e ATSEM.

### **EREA : la circulaire entrera en vigueur en 2018**

Cette nouvelle circulaire porte des avancées à mettre à l'actif des collègues mobilisés (3 semaines de grève à Crotenay) et du SNUipp-FSU. Les missions d'accompagnement reconnues au même niveau que celles d'enseignement. Tous les PE sont désormais soumis à des ORS de 21 heures, plus deux heures de coordination et synthèse. Les missions éducatives et pédagogiques pourront aussi s'exercer en soirée et exceptionnellement sur les nuits. Les taux d'encadrement sont clarifiés : un enseignant pour seize élèves en classe, un enseignant pour huit pour l'éducatif. Le rôle et la fonction de la vie scolaire sont rétablis et consolidés.

Mais cette circulaire acte également l'encadrement des élèves à l'internat par des AED précaires et sans formation à la place de PE spécialisé-es. De plus, le texte prévoit que les missions d'enseignement d'une part et d'accompagnement éducatif d'autre part, soient confondues pour tous les enseignant-es. Le risque d'affaiblissement des moyens consacrés à l'internat éducatif sont réels. Dès le 1er trimestre, le SNUipp-FSU ira à la rencontre des collègues des EREA. Avec les autres syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) il interpellera également les recteurs sur la mise en place de la circulaire dès le CTA de rentrée.



**Le SNUipp du Jura organisera très vite une RIS à destination des personnels en Contrat aidé.**

### Cp à 12

Dès la rentrée 2017, un grand nombre de REP+ et quelques REP seront concernés par la promesse de campagne des CP dédoublés. Cette mesure se fait à moyens constants, sans créations de postes, et de façon différente d'un département à l'autre, le plus souvent au détriment du dispositif « plus de maîtres », parfois en prenant sur les réserves de rentrée, sur les moyens de remplacement, sur les postes de RASED ou en n'abondant pas par exemple les dispositifs de moins de 3 ans. En faisant le choix de ne pas investir à hauteur des besoins, le gouvernement contribue à opposer des dispositifs, au mépris de l'engagement d'équipes très investies, quand il faudrait garantir les moyens pour leur pérennité.

### Crise du recrutement

Les résultats du CRPE 2017 démontrent une nouvelle fois que le métier de professeurs des écoles fait face à une crise de recrutement installée dans la durée.

En effet, pour cette session 2017, 573 recrutements ne seront pas effectués et une nouvelle fois, le nombre d'admis sera inférieur aux postes mis au concours. Au total, depuis 6 ans aux concours, ce sont 2796 recrutements perdus.

Cette crise de recrutement a des raisons multiples : la baisse du nombre de places aux CRPE sous Sarkozy, l'augmentation du niveau de recrutement sans aucune politique volontariste d'accès aux études (pré-recrutements, aides sociales) et, enfin, des conditions d'entrée et d'exercice du métier et de rémunération insatisfaisantes.

Cette situation conduit au recours de plus en plus massif à des contractuels sans formation et installe la précarité dans nos écoles. Cette crise est particulièrement problématique dans notre académie qui se retrouve 4<sup>ème</sup> académie déficitaire derrière celles de Créteil, Versailles ou la Guyane.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU demande :

- d'étendre le concours supplémentaire de Créteil à d'autres académies.
- que le recours à la liste complémentaire soit garanti et que les académies déficientes puissent recourir à la liste complémentaire d'autres académies sur la base du volontariat des stagiaires.

D'autre part, le SNUipp-FSU propose de véritables pré-recrutements intégrant des critères sociaux dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, avec une revalorisation salariale et des garanties statutaires, une réelle amélioration des conditions de travail et d'entrée dans le métier et de formation. Ceci permettant d'augmenter le vivier, de démocratiser l'accès aux métiers de l'enseignement et de sécuriser les parcours des étudiants souhaitant devenir professeur des écoles.

### Conditions de formation

Quatre ans après sa mise en place, le bilan de la réforme de la formation initiale reste insatisfaisant et les professeurs stagiaires continuent de payer au prix fort les politiques de l'ère Sarkozy. Si la formation initiale a été remise en place en 2012, cette réforme souffre d'une insuffisance d'investissement qui ne permet pas aux stagiaires de se consacrer sereinement à l'apprentissage du métier d'enseignant. Ils vivent une entrée dans le métier très difficile, stressante, fatigante avec une surcharge de travail, notamment du fait du mi-temps en responsabilité. A cela s'ajoute un réel problème structurel et organisationnel de la formation avec un manque de cadrage national. Celui-ci entraîne une grande disparité dans les contenus et volumes de formation, dans la mise en place du tronc commun et dans les exigences concernant le mémoire.

Pour le SNUipp-FSU d'autres choix sont indispensables et il défend :

- un projet de formation initiale de la licence à la T2, avec un concours, placé en fin de L3, suivi de deux années pleines et entières de formation, sous statut de fonctionnaire stagiaire, reconnues par un master.
- des stages qui ne doivent pas dépasser le tiers temps et être progressifs (des stages d'observation, puis de pratique accompagnée et de responsabilité)
- une entrée dans le métier progressive avec une année de T1 à mi-temps en responsabilité, suivie d'une formation continuée en T2.

Enfin, le suivi et l'accompagnement des PES doivent aussi être améliorés et la place des maîtres formateurs mieux intégrée dans la formation initiale à l'ESPE.

**Le SNUipp-FSU sera à l'ESPE tous les jeudis midi auprès des stagiaires.**

**N'hésitez pas à venir vous renseigner, poser vos questions, discuter...**





## RESF

Le SNUipp-FSU, est attaché aux principes de solidarité et d'accès à l'éducation pour chaque enfant, quelle que soit la situation administrative de ses parents. Il est donc membre du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) fondé en réaction à la multiplication des tentatives d'expulsion d'élèves et de leurs familles.

Il s'agissait de « faire la démonstration aux yeux de nos élèves et de nos enfants, que les discours sur les « valeurs » ne sont pas des mots creux ». Il est du devoir de tous ceux qui ont une mission éducative, à commencer par les personnels de l'Éducation, de montrer que la justice et la solidarité ne sont pas des mots vides de sens. Dans une période où les questions de migrations sont posées de la pire des manières par toute une partie de la classe politique certains adultes savent faire ce qu'il faut quand des jeunes sont victimes d'injustice ou plongés dans des situations intolérables.

Si vous êtes confronté-e à des difficultés de scolarisation d'enfants de familles sans-papiers, n'hésitez pas à nous contacter pour être conseillé-e et rendre effectif le droit à l'éducation pour chaque enfant.

## CAPPEI

Les enseignants spécialisés en formation préparent désormais la certification CAPPEI. Cette formation, commune aux 1er et 2nd degrés se décline désormais en modules : un tronc commun (144 h), deux modules d'approfondissement (104h), un module de professionnalisation (52h). Les options disparaissent. Les futurs lauréats du CAPPEI auront accès de droit pendant 5 ans aux stages MIN pour compléter leur formation (100h).

Mise en place dans la précipitation, cette réforme de la formation pose de nombreux problèmes non réglés à ce jour : identification des postes au mouvement, distinction des 2 parcours RASED, situation des enseignants déjà spécialisés, etc...

### ISAE, Indemnités

De nombreux changements interviennent (voir site du SNU 39)

## Vie du SNUipp et de la FSU du Jura

### Une équipe d'enseignants militants

*Séverine Duparet* dir Belmont (secrétaire départementale), *Nathalie Pszola* TR Dole Nord ( trésorière) *Séverine Rivier* (adj Beaufort) *Mallorie Cousson* (adj maternelle Prévert Lons), *Annick Fromont* (adj Beaufort), *Patricia Ganneval* (adj Arinthod) , *Fabrice billod Morel* dir Pointelin Dole (secrétaire FSU) et *Evelyne Pommier* (dir appli Commenailles) animeront les sections SNUipp et FSU du Jura.

### Des collègues de terrain pour défendre l'école et les droits des personnels en instances paritaires

**CAPD (droits des personnels) :** Yannick BLANCHARD, Mallorie COUSSON, Lionel METEAU, Evelyne POMMIER, Nathalie PSZOLA, Séverine RIVIER

**CTSD (carte scolaire):** Fabrice BILLOD MOREL, Mallorie COUSSON, Séverine DUPARET, Nathalie PSZOLA, Frédérique BLANC, Thierry GAFFIOT

**CDEN ( organisation territoriale de l'école)** Fabrice BILLOD MOREL, Séverine DUPARET, Nathalie PSZOLA, Thierry GAFFIOT, Frédérique BLANC, Mallorie COUSSON

**CHSCT ( santé, conditions de travail) :** secrétaire du CHSCT Fabrice BILLOD MOREL  
Séverine RIVIER, Marielle COMMOY, Evelyne POMMIER

**Conseil de formation :** Mallorie COUSSON, Séverine DUPARET, Annick FROMONT, Thierry GAFFIOT, Nathalie PSZOLA, Patricia GANNEVAL

**Commission postes adaptés et commission de réforme:** Mallorie COUSSON, Nathalie PSZOLA

### Comment joindre le SNUipp-FSU du jura ?

Par téléphone au **03 84 47 12 64** mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h, mercredi de 8h30 à 12h.

Par mail : [snu39@snuipp.fr](mailto:snu39@snuipp.fr) Sur le portable : **06 82 94 52 77**

### **Élèves « compliqués », enseignants démunis : symptômes d'une société en crise et d'une école qui ne se donne pas les moyens de la scolarisation de tous**

#### CONSTATS

Faute de prise en compte de l'évolution de la société, de la crise qui touche les familles, faute d'une politique éducative ambitieuse qui permette à l'école de relever le défi de la réussite pour tous, l'administration place trop souvent les enseignants dans l'impossibilité de faire leur métier.

Nous faisons le constat que le ministère ne s'est pas emparé de la question et que localement les réponses apportées (ou non) laissent collègues et écoles dans des situations de tension ou d'abandon et les élèves dans le mal être.

Nous faisons le constat que les situations de ruptures dans les écoles sont aussi le résultat de l'abandon de la prévention ( maîtres G en maternelle, médecine scolaire...) de la non prise en compte de nos revendications en terme de baisse d'effectifs, de formation et d'accompagnement des équipes dans la scolarisation de tous les élèves, de maintien des RASED, de places en structures adaptées; revendications plus que jamais légitimes dans le contexte social actuel.

#### ALERTES

Nous faisons le constat que de plus en plus de collègues confrontés à des situations difficiles voir explosives avec des élèves « compliqués » vont jusqu'à l'épuisement professionnel; pour preuve l'augmentation très importante du nombre d'arrêts maladie en lien avec l'absence de solutions, de soutien.

Il est intolérable que l'arrêt maladie soit la seule solution pour les collègues. Ces situations sont l'affaire de toute une équipe, de l'éducation nationale en général et de la société. Elles doivent être assumées par tous en terme de prévention et de réponse à l'urgence. Les collègues en classe font plus que leur part alors que l'éducation nationale pourrait répondre à ces situations si elle s'en donnait les moyens.

#### PRÉVENTION

- Baisser les effectifs
- Redonner aux RASED toute leur place. C'est pourquoi le SNUipp-FSU revendique des RASED complets à hauteur de 1 Psy, 2 maîtres G et 3 maîtres E pour 1000 élèves.
- Restaurer la place de la médecine scolaire dans ses missions de prévention.
- Généraliser la formation sur ce thème (par exemple stage école)
- Mettre à disposition des équipes des temps réguliers d'analyse des difficultés et d'élaboration de solutions.
- Développer les dispositifs plus de maître que de classe
- Développer des structures d'accueil adaptées...

#### URGENCE

Suite aux nombreuses alertes des collègues ayant épuisé toutes les maigres ressources à leur disposition, après avoir analysé l'enquête réalisée auprès des écoles du département, et en lien avec l'apport des chercheurs, le SNUipp du Jura a pris la responsabilité d'interpeller l'administration sur cette question. Il a proposé en CHSCT l'ouverture d'un chantier pour élaborer « un protocole d'urgence » afin de permettre à tous les collègues du département de continuer à conduire les apprentissages tout en garantissant leur sécurité et celle de leurs élèves, sauvegardant ainsi les missions de service public d'éducation .

En attendant que le dossier avance en CHSCT, nous vous invitons à suivre la consigne suivante:

-Face à une situation où un élève place l'enseignant dans l'impossibilité de conduire les apprentissages tout en garantissant sa sécurité et celle de ses élèves :

alerter l'inspection en demandant qu'une aide immédiate soit apportée à l'école.

**En cas d'absence de réponse de l'administration dans les 24 heures :**

contactez-nous au 03 84 47 12 44 ou par mail [snu39@snuipp.fr](mailto:snu39@snuipp.fr)

et contactez le CHSCT :

[secretaire.chsct39@ac-besancon.fr](mailto:secretaire.chsct39@ac-besancon.fr)

**CHSCT**  
**FSU.**





Union syndicale  
**Solidaires**



## GRÈVE le 12 septembre 2017

Code du travail et statut des fonctionnaires sont menacés !

Le gouvernement veut achever la déconstruction du code du travail. Sous prétexte de le simplifier et de « libérer » le travail, les conséquences seront immédiates pour tous les salarié-es : fin des filets de sécurité pour nos emplois, généralisation des contrats précaires, de courte durée, mal rémunérés. Ce sera un accroissement considérable du pouvoir des employeurs, de celles et ceux qui privilégient leur profit immédiat. Ils ne se priveront pas de jouer de toutes les mesures que leur offre le pouvoir au détriment de l'immense majorité des

travailleuses et travailleurs.

Selon la même logique, les emplois et les droits des agent-es du secteur public ne seront pas épargnés : suppressions massives de postes, ré-installation de la journée de carence, le point d'indice à nouveau gelé ...

Ces politiques sont dans la continuité de tout ce qui a été fait en France, en Europe et dans le monde, dans une pure logique libérale. : accentuation de la précarité, flexibilité des emplois, des horaires, des rémunérations pour toutes et tous ! La Grande Bretagne avec plus de 4 millions de travailleur-euses pauvres est-elle vraiment un exemple à suivre ? Les objectifs politiques de Macron détruisent les services publics et dégradent les conditions de travail de toutes et tous.

**La CGT, Solidaires et le SNUipp-FSU appellent tous les salariés du privé et du public à faire grève et manifester**

**Dole 10 h lieu à définir  
Lons 15 h Place de la liberté**

### Actualités départementales

#### Agenda de la rentrée :

**CTSD** : le jeudi 07/09 matin. Envoyez-nous vos constats de rentrée pour que nous puissions défendre vos écoles.

**CAPD** : la CAPD nominations de rentrée suivra. Nous veillerons au respect des droits des personnels.

**CDEN (rythmes scolaires)**: mardi 12/09

### Se syndiquer ? Une vraie bonne idée !

*Nous rappelons que SEULES les cotisations des syndiqués nous permettent d'exister pour vous répondre, vous aider, vous défendre, vous rencontrer ou organiser la venue de chercheurs en stages syndicaux ...*

- Pour changer l'école et la société.
- Pour son métier. Pour soi-même. Pour les élèves.
- Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil et que d'autres en auront besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- Pour partager des valeurs et des solidarités.
- Parce qu'on est plus intelligents ensemble.



**Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun pour le prix d'un café engagé par semaine !**

**SNUipp**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs P.E. et P.E.G.C.  
39008 Lons le Saunier Cedex  
Tel : 03 84 47 12 64 Fax : 03 84 24 50 21



**La Voix du Syndicat**

Trimestriel - Directeur de publication :  
**D. Letourneux - 46 route de Valfin - 39200 St Claude.**  
**Dispensé de timbrage.**

Courriel : [snu39@snuipp.fr](mailto:snu39@snuipp.fr) Site internet : <http://39.snuipp.fr>

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.